



**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

# Pluriel (les)

Bulletin de la Section départementale du Calvados du SNUipp

206, rue Saint-Jean — B.P. 53025 — CAEN CEDEX 2

Téléphone : 02 31 72 29 25 — Télécopie : 02 31 34 54 01

E-mail : [snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr) — Site : <http://14.snuipp.fr>

Directrice de la publication : Cécile ANDRE-RIBES

Prix du numéro : 5 € — Numéro C.P.A.P. : 0 710 S 07447 — IMPRIME PAR NOS SOINS

## TOUT DANS L'URGENCE !

Stages de « remise à niveau » pendant  
les vacances, liste à donner pour le **14 mars** → **C'EST NON !**

Nouveaux programmes : remontée  
des observations pour le **20 mars** → **C'EST NON !**

**REFUSONS** la transformation de notre école et de notre métier dans l'urgence !

**EXIGEONS** le temps de la concertation et de la réflexion !

**PROFITONS** des conseils des maîtres des 12 et 15 mars pour évoquer tous ces thèmes :

- nouveaux programmes,
- traitement de la difficulté scolaire en dehors de l'école,
- stages de « remise à niveau »,
- évaluations des enseignants en fonction des progrès des élèves,
- individualisation des carrières....

**REUNISSONS-NOUS** mardi 18 mars, 17 heures 30

en assemblées générales de secteurs (Caen, Vire, Bayeux, Falaise et Lisieux) pour évoquer tous ces thèmes.

**RASSEMBLONS-NOUS** mercredi 26 mars, 14 heures

à l'IA pour dire NON à cette école-là !

## D'ici-là, aucun document renvoyé à l'IA !

Dispensé de timbrage **Caen CTC**

**P**

DEPOSE LE

06/03/2008

**P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

### Sommaire

p2 : Nouveaux programmes. p3 : Actions. p4 : Soutien scolaire. p5 : Mouvement, carte scolaire. p6/7 : CAPD. p8 : retraite, salaires.

Ce bulletin comporte un encart A4 imprimé recto verso

Nouveaux programmes, consultation, stages pendant les vacances...  
**STOP, c'est NON !**  
**RÉAGISSONS !**

## NOUVEAUX PROGRAMMES : Lettre à Darcos

Monsieur le Ministre,

*Vous venez de rendre public le projet de nouveaux programmes de l'école primaire que vous soumettez à consultation.*

*Vous avez fait le choix de ne consulter ni les représentants des enseignants ni les mouvements pédagogiques pendant la phase de rédaction de ce projet de programmes.*

*Vous avez néanmoins annoncé une consultation des enseignants des écoles. A ce jour nous n'avons aucune information sur les modalités précises de cette consultation.*

*Je veux vous dire ma plus vive inquiétude à ce sujet. En effet, il ne serait pas acceptable de demander aux enseignants des écoles d'émettre un avis pour ensuite ne pas le prendre en compte.*

*C'est pourquoi le SNUipp souhaite que les modalités de cette consultation soient rapidement portées à la connaissance des personnels du premier degré. Elles doivent prévoir à la fois les délais nécessaires à une réflexion approfondie, une garantie de liberté d'expression, une transparence dans l'élaboration des synthèses départementales et nationale ainsi qu'une publication de celles-ci.*

*Je vous demande également, Monsieur le Ministre, comme ce fut le cas lors de l'élaboration des programmes de 1995 et de 2002, d'associer les organisations représentatives des personnels au suivi de cette consultation.*

*C'est pourquoi, Monsieur le ministre, je vous demande d'accorder une audience à notre organisation syndicale sur cette question.*

**Gilles Moindrot,**  
secrétaire général du SNUipp.



## PROGRAMMES DE L'ÉCOLE : politique du secret ou fait du prince ?

Les contenus d'enseignement et les programmes de l'école constituent un enjeu décisif. Leur évolution nécessite de faire confiance aux enseignants, de s'appuyer sur leur travail et leur expérience professionnelle, même s'il appartient bien à la nation de fixer les exigences de l'école. L'élaboration des programmes nécessite transparence, écoute. C'est d'ailleurs ce qu'annonce le site du ministère à la page\* « Elaboration d'un programme » qui précise les différentes phases d'élaboration d'un programme d'enseignement : « décision du ministre, mise en place d'un groupe permettant de disposer d'une diversité et d'une complémentarité des expertises : formateurs des IUFM, enseignants de terrain,.... ». Cette méthode présentée par le site du ministère est à l'opposé de celle qu'il met en oeuvre. Les propositions ont été concoctées dans le secret des cabinets ministériels. On ignore tout des experts consultés, des personnels entendus. La voix des enseignants est ignorée comme celle des syndicats et des associations professionnelles.

Faut-il s'attendre à un document d'une trentaine de pages avec la suppression de certains domaines de connaissances, à un ajout de nouvelles disciplines, à une évolution des horaires ? Faut-il s'attendre à des annonces similaires à celles sur la Shoah ? Imposer des modalités pédagogiques, de plus largement controversées, remet en cause la liberté pédagogique et la confiance que le ministère prétend accorder aux enseignants. Le recentrage sur « les fondamentaux » traduit une volonté de réduire les missions de l'école qui ne peut qu'accentuer les inégalités scolaires.

Le SNUipp dénonce la politique du secret ou du fait du prince utilisée actuellement. Elle est incompatible avec l'élaboration de programmes qui constituent à la fois un engagement devant les parents d'élèves, mais aussi un outil professionnel pour les enseignants.

Le SNUipp demande qu'un bilan approfondi de la mise en place des programmes 2002 soit effectué, qu'une véritable consultation soit organisée pour permettre de recueillir l'avis et les propositions des enseignants, que des documents d'accompagnement soient élaborés et que des actions de formation soient mises en oeuvre.

## SHOAH : s'appuyer sur l'expérience professionnelle des enseignants

Le ministre de l'éducation nationale a confié à Mme Hélène Waysbord-Loing une mission pédagogique sur la transmission de la mémoire de la Shoah. Cette mission fait suite à la demande du Président de la République de confier à chaque élève de CM2 la mémoire d'un des 11 000 enfants juifs français victime de la Shoah. Cette initiative avait soulevé une large opposition.

Le SNUipp se félicite que l'injonction présidentielle fasse place à d'autres pistes de réflexion. Il rappelle que pour lui, le travail de mémoire sur la Shoah est indispensable et fait partie des programmes de l'école primaire publiés en 2002.

Il regrette que la commission ne comprenne aucun enseignant ou représentant des enseignants des écoles ayant engagé un tel travail auprès de leurs élèves. L'élaboration de documents pédagogiques au service des enseignants des écoles constitue une démarche intéressante : pour être efficace elle doit s'effectuer à partir des connaissances historiques et s'appuyer sur l'expérience professionnelle des maîtres qui doivent conserver le choix de la modalité pédagogique mise en oeuvre.

Pour faire part de ces expériences et de cette démarche, le SNUipp demande à rencontrer Mme Hélène Waysbord-Loing.

# Ça suffit !

## Stages pendant les vacances, consultations, programmes... **STOP !**

Notre école exige un autre temps, celui de la réflexion, celui de la nuance, basées sur l'expérience...

Les bilans de compétences à rendre pour le 14 mars, une réflexion liée à la consultation des programmes pour le 20 mars. Aucune réponse ne peut être sérieusement donnée dans ces délais.

Ne rien retourner à l'IA avant les Assemblées générales que le SNUipp propose pour discuter, faire le point.

### ⇒ De la réflexion, de la concertation les 12 et 15 mars

Le SNUipp propose d'utiliser le temps mis à disposition lors des conseils des maîtres des 12 et 15 mars pour réfléchir, « se poser » et débattre ensemble de l'école et du métier que nous voulons. Utilisons ce temps pour aborder des sujets comme :

- ♦ Les nouveaux programmes
- ♦ le « soutien » hors temps scolaire
- ♦ Les stages de « remise à niveau »

### ⇒ Des débats en assemblées générales de secteurs le 18 mars

**CAEN**  
Ecole élém Clos Herbert  
Mardi 18 mars à 17 h 30

**BAYEUX**  
Ecole élém Argouges  
Mardi 18 mars à 17 h 30

**LISIEUX**  
Ecole élém J. Macé  
Mardi 18 mars à 17 h 30

**FALAISE**  
Ecole élém Bodereau  
Mardi 18 mars à 17 h 30

**VIRE**  
Ecole P. Mendès France  
Mardi 18 mars à 17 h 30

### ⇒ Expliquons aux parents, à l'opinion publique le 19 mars

Conférence de presse du SNUipp

### ⇒ Un rassemblement départemental le 26 mars

POUR DIRE à l'IA : NON à cette école-là !

**RASSEMBLEMENT**  
**à l'Inspection Académique**  
le 26 Mars à 14 heures



Pour être informé-e en continu  
de l'actualité syndicale  
de l'actualité de la profession

Abonnez-vous à la  
liste de diffusion du SNUipp 14  
(deux à trois lettres par mois)  
<http://14.snuipp.fr>

### Appel - laïcité

En réaction aux déclarations de Nicolas Sarkozy mettant en cause les principes de Laïcité, un appel très large en direction de l'opinion publique a été élaboré par un collectif d'organisations syndicales (dont la FSU et le SNUipp) et de mouvements associatifs.

Il est proposé à la signature du plus grand nombre. Vous pouvez signer la pétition en ligne en vous connectant sur le site du SNUipp. ou à l'adresse suivante :

<http://www.appel-laique.org/>

# Soutien scolaire, stages de remise à niveaux... MIEUX d'école ne passe pas par PLUS d'école !

**Derrière la suppression du samedi matin, quelle idée de la difficulté scolaire et de la place des RASED ?**

Le gouvernement l'a annoncé, la rentrée prochaine sera marquée par la suppression du samedi matin dans les écoles. Mais la rentrée 2008 sera aussi marquée par 23 000 suppressions de postes de fonctionnaires dont la moitié dans l'éducation.

Faut-il y voir une relation de cause à effet ? Outre que cette diminution d'horaires ne pourra se faire sans un allègement des programmes (et donc une baisse de l'exigence d'un haut niveau de « qualification » pour tous les élèves), son principe pose de véritables questions sur l'idée que se font nos dirigeants de la difficulté scolaire et sur l'avenir des RASED.

Contrairement à l'avis des professionnels, des chercheurs et des pédagogues, il suffirait donc, pour contrer l'échec scolaire, de faire auprès des élèves en difficulté, de l'aide aux devoirs ou du soutien après la classe !

Une vision restrictive et rétrograde de la difficulté scolaire qui remet en cause ou néglige l'utilité des aides à dominante pédagogique, rééducatives ou psychologiques dispensées par les collègues des RASED. Historiquement les RASED (et avant eux les GAP) sont nés et ont trouvé leur légitimité dans le fait justement que la difficulté scolaire avait des origines multiples et complexes que l'enseignement ordinaire ne pouvait permettre de dépasser.

Si, à la récupération de postes (et en premier lieu des postes « hors classe ») et à l'externalisation d'un nombre croissant de services, on ajoute la décrédibilisation des RASED (doublé de l'abaissement du nombre de départs en formation spécialisée), alors le pire est à craindre pour nos réseaux déjà sinistrés...et pour l'ensemble de la communauté éducative qui paiera un lourd tribut de la relégation d'une partie des élèves, ceux qui réussissent le moins.

**La difficulté SCOLAIRE est inhérente à l'ECOLE, c'est à l'école d'y remédier !** C'est donc naturellement à l'école que doit s'organiser le traitement de cette difficulté. Cela passe par le développement des RASED et l'adaptation du service public d'éducation afin de permettre la réussite de tous. La relégation du traitement de la difficulté scolaire après la classe comme l'externalisation d'un nombre croissant de prises en charge sont autant de désengagements de l'éducation nationale à cette réussite. Elle prépare les esprits à considérer que ça n'est pas à l'école de s'occuper de la difficulté...scolaire !

**Plus d'école le samedi matin dans le premier degré : soutien aux élèves en difficulté ou travailler plus pour réussir mieux ?**

Pour l'école, le défi le plus redoutable est celui d'être capable d'enseigner à tous et à chacun, c'est-à-dire concilier une éducation de masse et une éducation personnalisée qui tienne compte des difficultés spécifiques des élèves. Alors que le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) prévu à la Loi d'Orientation de 2005 est cette année généralisée à tous les niveaux, voici que notre ministre Xavier Darcos décrète la mise en place d'un soutien scolaire pour les élèves les plus en difficulté rendu possible par la suppression du samedi matin : **la déclinaison scolaire de travailler plus pour réussir mieux en quelque sorte !**

Tout se passe comme si le gouvernement ne voulant pas se donner les moyens financiers et humains de réformer l'école du dedans (11 200 non renouvellement des départs en retraite, 3000 suppressions dans le premier degré), choisissait de l'étendre hors de ses frontières en scolarisant les enfants après et en dehors de l'école, comptant sur l'aide des collectivités locales. Le gouvernement oppose quantité et qualité et décrète une diminution du nombre d'heures de cours pour favoriser l'aide aux enfants en difficulté. **Le temps scolaire différent selon les élèves : les plus en difficulté auront plus d'école.**

En quoi consiste le soutien scolaire ? Comment se concrétise dans les apprentissages la prise en charge individuelle d'un élève en difficulté ? Car si on se contente de rajouter une couche, ça ne marche pas mieux qu'en cours, c'est même contre-productif, selon les chercheurs.

S'il s'agit, comme l'affirme le ministre de faire mieux réussir tous les enfants, le SNUipp trace depuis longtemps les pistes d'une réelle transformation de l'école en réfléchissant sur le temps de l'enfant mais aussi sur le temps des enseignants : avec plus de maîtres que de classes permettant d'avoir 24 heures devant les élèves et 3 heures de concertation, avec plus de travail en équipe, avec plus d'accompagnement. A ce enfin que les équipes aient les moyens dans chaque école, en fonction de la réalité locale, d'inventer des fonctionnements, des dispositifs prenant en compte les élèves les plus fragiles sur le temps scolaire dévolu à tous. La question de la formation des maîtres, initiale et continue devrait être au cœur de cette réflexion, une réflexion collective permettant d'outiller les enseignants pour proposer des réponses adaptées aux difficultés scolaires qui sont d'origine multiples.

**Le système éducatif peine à remédier à l'échec scolaire mais cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales. S'il y a des difficultés dans l'école, elles renvoient aussi, tout le monde le sait, à des difficultés vécues au quotidien hors de l'école par des milliers d'enfants. L'école doit réussir à se transformer par une aide efficace à ceux qui sont le plus en difficulté, par la formation des enseignants. C'est ce défi que doit relever le service public d'éducation. C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie.**

**À lire aussi sur ce thème, dans ce bulletin en page 6, la déclaration du SNUipp lors de la CAPD du 11 février.**



## PERMANENCES MOUVEMENT

du 14 mars au 8 avril  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 9 heures à 17 heures 30  
et mercredi  
de 9 heures à 12 heures.

Au SNUipp, 206, rue St-Jean, à Caen  
Par téléphone, au 02 31 72 29 25



et les samedis  
22 et 29 mars  
et 5 avril  
de 9 heures à 12 heures.  
Par téléphone uniquement  
02 31 72 29 25

## Mouvement des personnels Le SNUipp à vos côtés.

Le serveur permettant de formuler des vœux au mouvement sera ouvert du 14 mars au 8 avril.

Durant cette période, le SNUipp sera à votre disposition pour vous aider à rédiger votre fiche de vœux, vous informer sur les règles de nomination. On se sent parfois un peu perdu-e devant cette longue liste de postes. Les représentants des personnels SNUipp maîtrisent les règles du mouvement puisqu'ils ont participé à leur rédaction, connaissent les différents types de postes et les circonscriptions de notre département. N'hésitez pas à nous contacter.

Une info importante : les mesures de carte scolaire (ouvertures et fermetures de classes) seront publiées fin mars pendant la période de saisie des vœux : **entre la fin mars et le 8 avril, il faudra consulter une liste présentant les ouvertures et fermetures de classes prévues à la rentrée 2008.** Il faudra absolument la consulter pour vérifier que ces changements ne concernent pas l'un de vos vœux. Nous devons cette manipulation bien compliquée au fait que le ministère du fait des élections municipales est reporté les opérations de carte scolaire afin de ne pas mettre en difficulté dans les communes les élus dont la famille politique a voté un budget de regressions sans précédent pour 2008 !

## Carte scolaire 2008 : 10 postes pour le Calvados, pris dans la Manche et l'Orne !

Vous l'entendrez tout du long des opérations de carte scolaire : l'IA ne cessera de se vanter d'avoir 10 postes de plus pour moins de 200 élèves supplémentaires.

Les élus du SNUipp n'auront alors de cesse que de lui faire remarquer que depuis 10 ans, le Calvados perd des postes même si le nombre d'élèves augmente, que dans l'académie, en 10 ans, les trois départements ont rendu 168 postes au ministère pour seulement 1600 élèves de moins. Ces 10 postes ne suffisent pas à palier les suppressions que nous avons connues ces dernières années ; cela ne sera pas assez pour ouvrir partout où il y aura besoin, pour augmenter le nombre de postes de remplaçants.

Il y a fort à parier que pour la carte scolaire 2008, comme toujours ces dernières années, il faudra une fois ces 10 postes donnés prendre un poste dans une école pour ouvrir dans une autre.

**Le CTPD de carte scolaire se tiendra le 27 mars.** Les documents de travail seront remis aux représentants des personnels le 20 mars. Toutes les écoles concernées par une mesure de carte seront contactées par le SNUipp entre le 20 et le 27 mars. **D'ores et déjà, remplissez et retournez au SNUipp l'enquête carte scolaire.** Elle est également téléchargeable sur le site du SNUipp.

Nous vous invitons également à faire circuler et signer la motion sur le report de carte scolaire élaborée à la demande des collègues présents en infos syndicales.

L'enquête « Carte scolaire » peut également être complétée en ligne sur le site du SNUipp :

<http://14.snuipp.fr>

A la veille du CTPD, venez tous faire valoir les besoins de votre école !

## RASSEMBLEMENT LE 26 MARS

à l'Inspection académique  
à 14 heures

*Enseignants, parents, élus...*

Le SNUipp a demandé à l'Inspecteur d'académie de recevoir les délégations d'écoles présentes.



# COMPTE-RENDU CAPD DU 11 FÉVRIER

## Déclaration du SNUipp à la CAPD du 11 février

« Monsieur l'inspecteur d'académie,

La semaine qui vient de s'écouler a encore eu son lot d'annonces concernant notre métier, son avenir, et les conditions de scolarisation de nos élèves.

Sur la forme, nous souhaitons condamner l'absence de concertation et la précipitation avec lesquelles ces projets sont annoncés. Plus encore, nous condamnons cette fâcheuse habitude prise par le ministère d'informer en premier lieu la presse, alors que des discussions sont en cours avec nos organisations syndicales. Et nous n'avons aucun doute que comme nous, vous en apprenez davantage sur les intentions du gouvernement dans les journaux ou à la radio que par les canaux institutionnellement prévus à cet effet. Cette situation ne peut plus durer : l'information et la concertation des personnels et de leurs élus doit redevenir un impératif. C'est d'autant plus indispensable que les annonces effectuées dernièrement visent à modifier en profondeur notre métier, nos statuts et nos missions.

Il ne fait aucun doute pour nous que ce procédé politicien vise à préparer l'opinion public à accueillir favorablement ces mesures sans laisser aux principaux intéressés l'occasion de se prononcer. Il s'agit en fait pour le gouvernement de se donner les moyens de faire passer des réformes concernant le métier d'enseignant, même si elles doivent se faire contre les enseignants.

Sur le fond, les annonces concernant l'aide aux élèves en difficulté pris en charge par les deux heures dégagées par la suppression du samedi matin ou sur le temps des vacances scolaires marquent au mieux la méconnaissance des réalités du gouvernement, au pire son mépris des enseignants. Le SNUipp a d'ailleurs refusé de signer ce texte en l'état. Il consulte actuellement la profession.

Pour le SNUipp, réduire la difficulté scolaire à sa simple dimension pédagogique est tout simplement une aberration : la difficulté scolaire a des origines diverses, complexes et multifformes. C'est par ce constat qu'ont été mis en place dans nos écoles les RASED (et avant eux les GAP) avec les maîtres E, les maîtres G et les psychologues scolaires, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistants sociaux au service des élèves... Le gouvernement nous dit aujourd'hui qu'il s'agirait de reprendre les élèves en difficulté après la classe ou pendant les vacances et de, pardonnez-nous l'expression, leur en « remettre une couche », de la même manière, avec peut-être les mêmes personnes, pour les voir sortir de la difficulté scolaire ! N'importe quel enseignant sait que pour la plupart de nos élèves en difficulté, la solution ne réside pas dans la mise en place d'une énième leçon de lecture en fin de journée mais par la mise en place sur le temps scolaire de moyens satisfaisants et appropriés lui permettant d'être en capacité d'entrer dans les apprentissages. C'est notamment le rôle des RASED et nous espérons qu'au cours de cette CAPD les annonces concernant les départs en formation inverseront la tendance observée depuis plusieurs années qui voit nos RASED de plus en plus sinistrés.

Pour être des professionnels du terrain, nous savons qu'un élève en difficulté est souvent en souffrance dans sa classe. C'est peu dire que certains n'y sont pas, dans ces conditions, pleinement épanouis. Parfois même, leur scolarisation ne tient qu'à un fil !

Et bien à ceux là, qui supportent difficilement l'école on imposerait une demi-heure supplémentaire chaque soir et des stages de rattrapage pendant les vacances... au risque de compromettre leur scolarisation et de faire transformer l'école en une punition.

Nous savons aussi qu'en l'absence d'une prise en charge appropriée, les difficultés ont tendance à s'accumuler, au fur et à mesure des passages dans les classes supérieures. Le SNUipp reçoit directement comme une insulte l'idée qui voudrait que 3 stages pendant les vacances permettrait à un élève de CM2 d'être remis à niveau pour son entrée en 6<sup>ème</sup>. Cette idée jette le discrédit sur les enseignants qui se sont succédés puisque trois stages de 15 heures seraient capables de venir à bout de plusieurs années de difficultés accumulées. Il ne s'agit, encore une fois que de mépris, saupoudrage et poudre aux yeux mais certainement pas d'une proposition crédible pour endiguer la difficulté scolaire.

Le premier degré a cette ambition d'apporter les mêmes connaissances, savoir-faire et compétences à tous les élèves. Et si pour la réussite de tous, des moyens doivent être mis en oeuvre de façon différenciée suivant les élèves, en aucun cas nous n'accepterons de créer un précédent par la mise en place d'horaires différents suivant les élèves.

La difficulté scolaire est le propre de l'école et son traitement doit se faire à l'école, sur le temps de classe. Il passe par l'allègement des effectifs, davantage de travail en équipe et de temps pour la concertation, plus de maîtres que de classes et des RASED complets, formés et opérationnels dont le périmètre d'intervention devra être revu à la baisse. Cela nécessite des moyens considérables et donc un autre budget pour l'éducation, indispensable à la réussite de tous les élèves.

Pour terminer, nous savons que les mesures annoncées par le ministère de l'éducation trouvent leur inspiration dans le discours présidentiel du « travailler plus pour gagner plus ». Le SNUipp, avec sa fédération réaffirme à cet effet qu'il refuse cette logique d'individualisation des carrières et l'idée qu'il faudrait travailler davantage pour préserver son pouvoir d'achat. Il refuse la mise en place de réponses individuelles, auxquelles seuls quelques-uns peuvent prétendre et appelle par conséquent les collègues : à ne pas accepter les heures supplémentaires et les « stages de rattrapage » pendant les vacances et à s'organiser collectivement pour obtenir une véritable revalorisation salariale qui devra passer par une augmentation du point d'indice. »

## Réponse de l'IA :

« Il faut rentabiliser au maximum l'aide à apporter aux élèves en difficulté dans et en dehors de l'école ».

***Dites Monsieur l'IA, c'est quand qu'on en donne les moyens à l'école ?***

# COMPTE-RENDU CAPD DU 11 FÉVRIER

## Départs en formation CAPA-SH : les RASED ne seront pas encore suffisamment dotés l'an prochain !

20 départs prévus, toutes options confondues, donc pas assez pour remplacer les départs en retraites des collègues des RASED...Et pourtant le Ministre veut diviser par trois l'échec scolaire ! Ne compte t-il pas sur les réseaux ?

L'IA souhaitait faire partir 5 personnes en formation option F (Segpa) or il n'y avait qu'une demande. Tant pis ! **Le SNUipp a fait appel au bon sens et il a gagné** : à sa demande, les 4 places en F non pourvues se sont reportées sur les options D et E. Ainsi, tous les collègues qui, cette année, ont demandé à partir en formation D partent (7 places) !

Pour la formation option E (adaptation), les départs ne parviendront pas à couvrir les postes vacants...L'intervention du SNUipp a tout de même permis de faire partir 8 collègues en formation au lieu des 4 prévus par l'IA. Pour la formation de rééducateur-trice, seuls 4 départs l'an prochain pour 11 demandes....

Le SNUipp a décidé d'interpeller publiquement le ministère à propos des RASED. En effet, des consignes semblent avoir été données aux IA pour privilégier les recrutements dans l'option E au détriment des G. S'il n'est pas question pour le moment de supprimer ou de refondre des options (elles sont régies par décret), une telle mesure ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur le terrain, alors même que les RASED sont fragilisés tant par les restrictions budgétaires que les annonces ministérielles. Le SNUipp a décidé de proposer au SE et au SGEN d'intervenir de manière unitaire auprès du ministère, pour lui demander de faire connaître ses intentions, et d'ouvrir, le cas échéant, de véritables négociations sur ce sujet. A consulter sur le site du SNUipp la lettre unitaire adressée au ministère.

## ISSR : moins d'indemnités pour les remplaçants !

L'IA s'est fait taper sur les doigts par le ministre : le Calvados a un nombre de remplaçants plus élevé que la moyenne nationale (qu'est ce que ça doit être dans les autres départements ! ) mais l'efficacité du remplacement est inférieure à la moyenne nationale.

Cékoidon ? Le Calvados dépense trop d'argent pour les remplacements sans pour autant être efficace, selon le ministère. Quelle solution donc pour un ministère au « porte-monnaie anorexique » pour l'école ? Dépenser moins pour les remplaçants ! Donc l'ISSR ne sera plus versée qu'au jour remplacé réellement. Jusqu'à maintenant, les ZIL et les Titulaires Remplaçants Brigade avaient une durée d'indemnisation supérieure à la durée effective du remplacement. L'information sera officiellement donnée rapidement aux enseignants concernés pour qu'ils puissent participer au mouvement s'ils le souhaitent. En d'autres termes : t'es pas content, tu t'en vas !

## Permutations informatisées : le Calvados demande au ministère plus d'entrées que de sorties.

Les résultats des permutations informatisées 2007 furent catastrophiques pour le Calvados : beaucoup de collègues avaient pu partir, obtenant une mutation dans un autre département et beaucoup moins avaient pu entrer faute d'avoir obtenu la possibilité de quitter leur département d'origine. Résultat : à la rentrée 2007, l'IA a dû recruter 51 professeurs des écoles sur la liste complémentaire pour pourvoir les postes du département ! Pour ne pas se retrouver dans la même situation cette année, l'IA a demandé au ministère, que dans le cadre des permutations informatisées, plus d'entrées que de sorties soient prévues pour le Calvados.

Lors de la CAPD du 11 février, le SNUipp a pu contrôler le barème de permutation des collègues qui avaient adressé leur fiche de contrôle syndical.

78 enseignants ont demandé à quitter le Calvados dont 23 au motif du rapprochement de conjoint.

**Résultats vers le 25 mars. N'hésitez pas à contacter le SNUipp.**



## Autorisations d'absence : point sur la circulaire de l'IA

Du remue-ménage justifié dans les écoles début février au moment de la parution de la circulaire précisant les différents régimes d'autorisation d'absence !

Normal, on peut y lire dans la colonne « mode de remplacement » : « Répartition des élèves dans les autres classes si école supérieure à 4 classes, -ITR si école inférieure ou égale à 4 classes », avec un petit renvoi à la note (1) : « La répartition des élèves dans les autres classes doit être privilégiée chaque fois que cela est possible dans les écoles de plus de quatre classes ».

**Et bien, figurez-vous qu'on n'a tous rien compris !** De bonne foi, nous avons tous compris que dans les écoles de plus de 4 classes, il n'y aurait plus de remplaçant pour des absences même de droit et que seule la répartition des élèves dans les autres classes était la solution proposée. Et bien non, en fait, il fallait comprendre la chose suivante : le remplacement se fait en priorité dans les écoles à moins de 4 classes quand 2 écoles sont « en concurrence de besoin de remplacement ». Mais si c'est possible, un remplaçant est affecté aux écoles de plus de 4 classes aussi.

Lors de la CAPD du 11 février, nous avons fait remarquer à l'IA que la formulation de cette circulaire laissait comprendre exactement l'inverse et lui avons demandé de rectifier auprès des écoles, via les IEN.

## Réforme des retraites : un bilan nécessaire.

Le gouvernement de nouveau cherche à esquiver le débat sur le bilan des réformes des retraites et veut passer en force sur un nouvel allongement de la durée d'assurance.

Déjà entre les deux réveillons, il a essayé d'instrumentaliser la publication d'un décret sur les régimes spéciaux pour mettre la pression sur le rendez-vous de 2008 qui doit permettre de reprendre le débat sur l'évolution des régimes de retraite.

Il a renouvelé cette tentative en publiant à quelques heures du nouvel an un rapport préconisant de porter la durée d'assurance à **41,5 annuités d'ici 2020**. Le gouvernement s'appuie sur une disposition de la loi Fillon qui prévoit un « partage » déséquilibré des gains d'espérance de vie à 60 ans en faveur de la durée d'activité et essaye d'imposer l'idée qu'il n'y a pas d'alternative. Il ignore par exemple les nouvelles projections démographiques de l'INSEE prévoyant un maintien de la population active jusqu'en 2050. Le SNUipp, avec la FSU, refuse que le nécessaire débat démocratique sur l'évolution des retraites soit interdit par l'énoncé de règles technocratiques au nom de contraintes présentées comme objectives, alors qu'elles portent des choix politiques de société qui sont ainsi masqués aux yeux de l'opinion.

Or les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) montrent en réalité que les taux de remplacement des retraites sont appelés à fortement diminuer de même que le niveau de vie relatif des retraités. Et l'allongement de la durée de cotisations a eu pour principal effet l'accroissement d'un certain nombre d'inégalités. Dans la fonction publique le gouvernement ignore toujours notre demande d'un travail sur les conséquences de la loi de 2003 et des négociations sur les fins de carrière et la prise en compte de la pénibilité.

Le slogan « travailler plus longtemps parce que l'on vit plus longtemps » n'est là que pour cacher la baisse programmée des pensions, qui est le véritable objectif de ces réformes. Il a surtout pour but de légitimer cette paupérisation des retraités et d'en transférer la responsabilité sur les assurés eux-mêmes. Le SNUipp avec la FSU s'élève contre une démarche gouvernementale se fondant sur une prétendue fatalité. Elle entend mener une campagne publique pour permettre aux syndiqués et à l'ensemble des citoyens de participer au débat sur les retraites. Elle portera ces exigences et ses revendications dans ses prochaines initiatives d'action.

## Le point sur les négociations salariales

Un protocole d'accord a été proposé aux organisations syndicales par le ministre de la Fonction Publique. Au cours de la discussion, le ministre a dû tenir compte du rapport de forces et a fait évoluer ses positions sur un certain nombre de points, notamment 0.3% d'augmentation en octobre s'ajoutant aux 0.5% initiaux au 1er mars, extension du champ des bénéficiaires de la "garantie individuelle de pouvoir d'achat", réécriture de la partie concernant les carrières et la grille avec prise en compte de l'idée d'une "reconstruction" de la grille.

**Cependant l'on reste très loin de ce que nous revendiquons.**

Ainsi, avec 0.8% d'augmentation (moins de 0.6% en moyenne annuelle), l'inflation n'est pas couverte et le projet gouvernemental est bien de pérenniser durablement les mécanismes qui contribuent à une paupérisation continue des rémunérations et à un écrasement de la grille. Le ministre a indiqué qu'en l'absence d'un accord, le gouvernement prendrait ses responsabilités mais que dans ce cas il n'excluait pas de revenir à la version initiale de ses propositions : une forme de chantage peu compatible avec un vrai dialogue social.

La FSU considère que la version finale du protocole d'accord sur le pouvoir d'achat proposé par le ministre de la fonction publique ne répond pas aux revendications portées par les personnels lors des derniers mouvements, même si le ministre a été contraint de faire évoluer ses positions sur un certain nombre de points. En conséquence, la FSU a décidé de ne pas signer le protocole d'accord et prendra contact avec les autres organisations de la Fonction Publique afin d'examiner les initiatives à prendre pour continuer à maintenir la pression.



**POUR NOS RETRAITES  
ET NOS PENSIONS  
manifestation  
départementale  
samedi 29 mars  
à Caen.**

(plus d'infos à venir sur le site du SNUipp)

Un ouvrage édité par la FSU  
« Sauvs les retraites » est  
disponible au SNUipp  
au prix de 6 euros.  
Pour plus d'infos, pour tout achat,  
contactez le SNUipp  
au 02 31 72 29 25.